

	<b>NOTE EPI (MASQUES, VISIERES, GANTS) ET GESTES BARRIERES</b>			
	Destinataires : Salariés APSA			
	Rédacteur : G.PIONNEAU	Relecteur : C MICHON	Approbateur : D.DEVAUX	Date d'application : 10/01/2022 Version : <b>D</b>

## 1. Objet

Cette note a pour objet de regrouper les informations concernant les gestes barrières et l'usage des EPI (équipements de protection individuelle).

## 2. Champ d'application

Cette note concerne l'ensemble des salariés de l'APSA

## 3. Description :

### a. Gestes barrières



## b. Se laver les mains



**30**  
secondes

Se laver les mains à l'eau et au savon pendant 30 secondes est la mesure d'hygiène la plus efficace pour prévenir la transmission de tous les virus.



Frottez-vous les mains,  
paume contre paume



Lavez le dos des mains



Lavez entre les doigts



Frottez le dessus des doigts



Lavez les pouces



Lavez aussi le bout des doigts  
et les ongles



Séchez-vous les mains avec une  
serviette propre ou à l'air libre

Si vous n'avez pas d'eau et de savon, faites la même chose avec du gel hydro alcoolique.

## c. Port du masque

Protétons-nous, portons tous des masques



### Conditions d'utilisation des masques au sein de l'APSA

- **Masque chirurgical**

Le port du masque chirurgical est **obligatoire** pour tous les professionnels en intérieur. En extérieur, le masque peut être ôté si la distanciation sociale de 2 mètres peut être respectée. En cas d'accompagnement rapproché avec un résident en extérieur, le masque doit donc être maintenu. (Cf. paragraphe « Masque grand public pour les professionnels intervenant dans les établissements scolaire).

Les professionnels disposant d'un bureau individuel ne sont pas tenus de porter un masque quand ils y sont seuls.

Les masques chirurgicaux sont à usage unique et ne doivent pas être lavés pour être réutilisés.

### **COMMENT BIEN PORTER SON MASQUE ?**



**Avant de mettre ou enlever le masque, lavez-vous les mains avec de l'eau et du savon ou une solution hydro-alcoolique.**



**Pour le mettre :**

- Tenez le masque par les lanières élastiques.
- Ajustez le masque de façon à **recouvrir le nez, la bouche et le menton.**



**Pour l'enlever :**

Décrochez les lanières élastiques pour décoller le masque de votre visage.



**Il faut changer le masque :**

- Quand vous avez porté le masque 4h.
- Quand vous souhaitez boire ou manger.
- Si le masque s'humidifie.
- Si le masque est endommagé.



Évitez de le toucher et de le déplacer.



Ne le mettez jamais en position d'attente sur le front ou sur le menton.

- **Masque FFP2**

Les masques FFP2 sont réservés aux professionnels médicaux pour la réalisation de soins invasifs de la sphère respiratoire. Dans les autres situations, le port du masque chirurgical est suffisant.

Cependant, **en cas de suspicion ou cas avéré de COVID** chez une personne en situation de handicap, le port du masque FFP2 par les professionnels accompagnants est autorisé.

Le port du masque FFP2 est également possible pour les professionnels lors de leurs déplacements professionnels en transport en commun (train, bus, métro).

### COMMENT BIEN AJUSTER SON MASQUE FFP2 ?

Le masque FFP2 n'est efficace que s'il est correctement utilisé et porté. Donc s'il est retiré souvent pour respirer ou pour parler ou encore descendu sous le nez, il est inutile.

Sa durée de port est de maximum 8 heures.

**Attention** : le port d'une barbe ne permet pas de garantir l'étanchéité des masques FFP2.



- **Masque grand public**

Le port de masques grand public de type 1 (90% de filtration) est autorisé uniquement pour les professionnels lors de leurs interventions dans les établissements scolaires, car le protocole sanitaire de l'Éducation Nationale le permet. Toutefois, le port du masque chirurgical reste recommandé car plus protecteur.

- **Masque inclusif**

Le masque inclusif n'offre pas les mêmes garanties de protection que les masques chirurgicaux, c'est pourquoi leur utilisation doit être limitée aux situations suivantes :

- Pour l'entourage (collègues, interlocuteurs...) des personnes sourdes et malentendantes qui communiquent avec la lecture labiale et/ou pour la personne sourde elle-même, uniquement si toutes les personnes alentours peuvent également porter un masque,
- Pour les professionnels et/ou personnes en situation de handicap dans les situations d'accompagnement ou d'apprentissage en face à face ou en collectif, quand la communication nécessite de voir le visage.

Dans toutes les autres situations, notamment de soins ou d'accompagnement aux repas, le masque chirurgical s'impose aux professionnels.

L'entretien des masques inclusifs est sous la responsabilité du professionnel qui s'appuiera sur la notice d'utilisation du masque.

(Lavage à 60° durant 30 minutes, il est recommandé d'utiliser un filet de lavage afin de ne pas endommager la visière, séchage à l'air libre, nombre de lavage maximum indiqué sur la notice)

#### **d. Les visières**

Les visières sont un moyen supplémentaire de protection face aux virus transmis par les gouttelettes. Néanmoins, **elles n'ont pas vocation à remplacer les masques.**

Elles sont à utiliser dans les conditions suivantes :

- De façon systématique et obligatoire : en complément d'un masque chirurgical pour l'accompagnement des résidents diagnostiqués COVID-19 ;
- De façon facultative et non systématique : en complément d'un masque chirurgical dans le cadre de la prévention COVID-19 et du renforcement des mesures barrières et notamment sur des temps particuliers d'accompagnement (repas, soins...).

L'entretien des visières est sous la responsabilité du professionnel. Elles doivent être désinfectées. Il convient d'en nettoyer régulièrement les deux faces et les lanières à l'aide d'un produit désinfectant virucide.

#### **e. Usage des gants**

L'usage de gants doit être limité :

- aux actions de soins ou de nursing quand il y a un risque de contact avec des liquides biologiques,
- aux actions nécessitant l'utilisation de produits détergeant ou désinfectant ou autres produits chimiques.

Le reste du temps, il convient **d'éviter de porter des gants** car ils donnent un faux sentiment de protection.

En cas de port de gants, il faut alors impérativement respecter les mesures suivantes :

- **Ne pas porter les mains gantées au visage.**
- Ôter les gants en faisant attention de ne pas toucher sa peau avec la partie extérieure du gant.

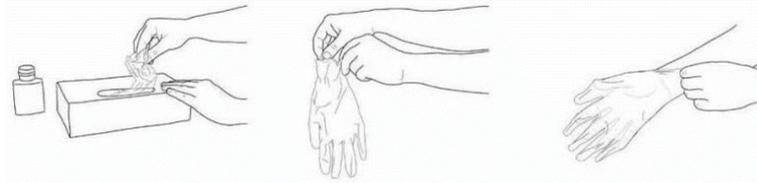


- Jeter ses gants dans une poubelle après chaque utilisation.
- Se laver les mains ou réaliser une friction hydro-alcoolique après avoir ôté ses gants.

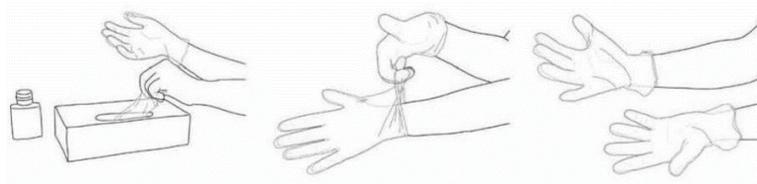
## Consignes pour l'utilisation de gants jetables

Avant d'enfiler des gants à usage unique, procéder à un lavage des mains méticuleux ;

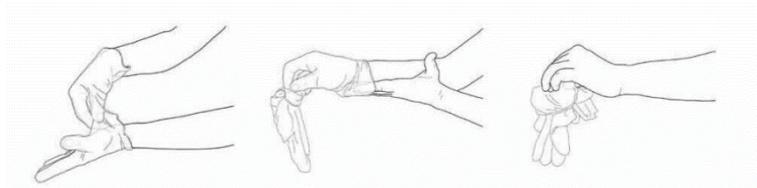
- A l'eau et au savon,
- Pendant au moins 30 secondes.



**1- Ne toucher qu'une partie limitée du gant**



**2- Ne pas toucher la peau de l'avant-bras avec la main déjà gantée**



**3- Pour le retrait : ôter le premier gant en pinçant au niveau du poignet puis retourner le second gant depuis l'intérieur du poignet**

### **f. Aération –ventilation :**

La maîtrise de la qualité de l'air et l'aération/ventilation des espaces fermés est une mesure essentielle de prévention.

Cette aération doit être assurée de façon naturelle : portes et/ou fenêtres ouvertes en permanence ou à défaut 10 minutes toutes les heures, de façon à assurer la circulation de l'air et son renouvellement.